

## Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 13 entre Evreux (27) et Chauffour-lès-Bonnières (78)

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

## du 5 septembre au 23 octobre 2022

(En application de l'article R121-19 du code de l'environnement et des décisions n° 2022/35/RN13/2 et n° 2022/67/RN13/3 de la Commission Nationale du Débat Public)

### Objet et organisation de la concertation préalable

Le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 13 entre Evreux et Chauffour-lès-Bonnières a pour objectifs de faciliter les échanges routiers entre l'ouest et l'est de la Normandie, améliorer significativement les conditions de sécurité et de lisibilité de l'itinéraire, réduire fortement les impacts environnementaux et dévier la commune de Chauffour-lès-Bonnières. Ce projet s'inscrit dans une gouvernance associant l'État (Préfecture de Région Normandie), qui porte formellement les procédures et notamment la concertation préalable, la Région Normandie, qui pilote et finance l'ensemble des études, et SAPN, en charge de la réalisation du barreau autoroutier de déviation de Chauffour-lès-Bonnières. C'est dans ce cadre et conformément à l'article L121-8-I du code de l'environnement que, dans sa décision du 6 octobre 2021, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), saisie par le Ministre chargé des transports, a décidé de l'organisation d'une concertation préalable (décision disponible sur site internet de la CNDP : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)). Celle-ci est organisée par la DREAL Normandie conformément aux articles L121-16 et L121-16-1 du code de l'environnement et sous le contrôle de deux garants : Dorine Bregman (consultante en communication et en concertation citoyenne) et Jean-Louis Laure (retraité), désignés par la CNDP.

### Durée de la concertation préalable

du 5 septembre au 23 octobre 2022.

### Modalités de la concertation préalable

#### Pour l'information du public :

- Un affichage réglementaire dans toutes les mairies des communes du périmètre rapproché susceptible d'être impacté : Fauville, Le Vieil-Evreux, Gauciel, Le Val-David, Miserey, Cierrey, Boncourt, Caillouet-Orgeville, Pacy-sur-Eure, Fains, Aigleville, Chaignes, Douains, Blaru, Chauffour-lès-Bonnières, Cravent, La Villeneuve-en-Chevrie, et aux sièges des communautés d'agglomérations d'Evreux Portes de Normandie (EPN) et de Seine Normandie Agglomération (SNA), et de la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF),
- Des panneaux d'information sur la RN 13 entre Evreux et Chauffour-lès-Bonnières,
- Un dossier sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage disponible sur le site internet du projet [www.rn13-evreux-chaufour.fr](http://www.rn13-evreux-chaufour.fr) et en consultation dans chaque mairie et intercommunalité du périmètre rapproché,
- Un dépliant diffusé dans chaque foyer du périmètre rapproché de la concertation avec un coupon réponse à déposer dans les mairies du périmètre rapproché et aux sièges des trois intercommunalités (EPN, SNA, CCPIF),

- Le site internet : [www.rn13-evreux-chaufour.fr](http://www.rn13-evreux-chaufour.fr)

#### Pour le dialogue et la réflexion collective :

Réunions publiques et ateliers participatifs ouverts à tous - Application des protocoles sanitaires en vigueur

- 13 septembre au Vieil-Evreux à partir de 18h30 (Lancement – Réunion publique)
- 20 septembre à Bonnières-sur-Seine à partir de 18h30 (Déviation de Chauffour-lès-Bonnières – Atelier participatif)
- 29 septembre Pacy-sur-Eure à partir de 18h30 (Sécurité routière – Atelier participatif)
- 4 octobre au Vieil-Evreux à partir de 18h30 (Enjeux agricoles et fonciers – Réunion publique)
- 13 octobre à Pacy-sur-Eure à partir de 18h30 (Enjeux environnementaux – Réunion publique)
- 18 octobre au Vieil-Evreux à partir de 18h30 (Mobilités alternatives – Atelier participatif)

#### Les avis, questions, contributions, propositions du public peuvent être déposés :

- Sur le site internet : [www.rn13-evreux-chaufour.fr](http://www.rn13-evreux-chaufour.fr)
- A l'adresse mail : [rn13-evreux-chaufour@normandie.fr](mailto:rn13-evreux-chaufour@normandie.fr)
- Par voie postale : Région Normandie – concertation RN 13 – CS 50523 – 14035 Caen cedex 1
- Par téléphone avec le numéro vert : 0 805 294 455
- A l'adresse mail des garants : [dorine.bregman@garant-cndp.fr](mailto:dorine.bregman@garant-cndp.fr) / [jean-louis.laure@garant-cndp.fr](mailto:jean-louis.laure@garant-cndp.fr) ou par voie postale : Commission Nationale du Débat Public – Garants RN 13, 244 Bd Saint Germain – 75007 Paris

#### Bilan des garants

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettront leur bilan qui sera publié sur les sites internet de la CNDP : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr) et du projet : [www.rn13-evreux-chaufour.fr](http://www.rn13-evreux-chaufour.fr) (Art. L 121-16-1 et R 121-23 du code de l'environnement)

#### Le choix, la décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

La DREAL Normandie publiera dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants sur le site internet de la concertation, les mesures qu'elle jugera nécessaires de mettre en place pour tenir compte des renseignements tirés de la concertation. (Art. L 121-16 et R 121-24 du code de l'environnement.)